

[Accueil](#)

[Services](#)

[Services funéraires](#)

Services funéraires

[Démarches à faire après
un décès](#)

[Tarif des opérateurs
funéraires](#)

[Pompes funèbres
municipales](#)

[Centre funéraire
municipal de Kerletu](#)

[Les cimetières](#)



Crémation et inhumation

Conformément à la loi n° 2015-177 relative à la modernisation et simplification du droit, du 16 février 2015, l'accueil de la mairie tient à votre disposition le recueil des devis d'inhumation et de crémation déposés par les opérateurs

funéraires.